



Fonctionnement services périscolaires 2022/2023

Chers parents d'élèves,

C'est déjà l'heure de prévoir la rentrée ! Voici donc les documents nécessaires aux inscriptions de vos enfants aux services périscolaires d'Eulmont.

Un service périscolaire vous est proposé par la commune : **garderie avant l'école, repas et accueil du midi, accueil périscolaire l'après-midi**. Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation dirigée par Laura Gabriel et comprenant 8 animateurs dans les locaux du centre polyvalent et de l'école.

Pour assurer aux familles un service périscolaire de qualité, les propositions de la commission scolaire de la municipalité, validées par les élus, s'appuient sur plusieurs principes :

- répondre à toutes les exigences de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire partie du contrat enfance jeunesse du territoire et maintenir un partenariat avec la CAF
- proposer de la formation régulière aux animateurs
- adapter les temps d'animation à l'âge et aux besoins de l'enfant
- organiser des temps de réunion et de préparation assurant une cohérence du projet
- stimuler une collaboration étroite avec les associations du village, les parents d'élèves et les habitants désireux d'apporter leurs savoirs
- ouvrir la commission scolaire et périscolaire à tout habitant désireux de prendre part aux réflexions
- investir régulièrement dans du matériel pédagogique et du mobilier adapté à l'accueil des enfants

Pour cette rentrée 2022, et dans un contexte de flambée des prix sur les produits alimentaires et de la hausse tarifaire des matières premières, nous avons négocié pour limiter l'augmentation demandée par notre prestataire à 18 centimes par repas (4.5%). Cette augmentation de la cantine est répercutée sur le prix facturé aux parents.

Pour permettre à tous les enfants l'accès à la cantine, le gouvernement a proposé la mise en place du repas à 1 € dans les cantines scolaires. En cohérence avec sa politique sociale, le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place de cette tarification dans notre commune à compter du 1^{er} septembre 2022. Concrètement, les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 € payeront 2.48 € (1 € le repas et 1.48 € l'accueil du midi) au lieu de 5.30 € actuellement.

Un service extrascolaire pour les mercredis est organisé entre la commune d'Eulmont, la commune de Bouxières-aux-Chênes et les communes appartenant au SIS du Grand Couronné (Amance, Laître-sous-Amance, Dommartin-sous-Amance et Agincourt). Il est encadré par du personnel des 3 équipes périscolaires d'Eulmont, du SIS du Grand Couronné et de Bouxières-aux-Chênes et a lieu chaque mercredi dans les locaux du groupe scolaire du SIS à Agincourt.

L'équipe municipale ainsi que l'équipe périscolaire vous souhaitent une bonne fin d'année scolaire et de bonnes vacances avec vos enfants.

(pour toute information complémentaire, les différents projets sur lesquels se base l'organisation de l'accueil périscolaire sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune www.eulmont.fr)

Horaires :

heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Mercredi loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 – 12h00	École (3h30)	École (3h30)		École (3h30)	École (3h30)
12h00 – 14h00	Pause méridienne (2H)	Pause méridienne (2H)		Pause méridienne (2H)	Pause méridienne (2H)
14h00– 16h30	École (2h30)	École (2h30)		École (2h30)	École (2h30)
16h30-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Tarifs :

	Périscolaire matin	Midi			Périscolaire soir par tranche de 1h00 (16h30-17h30 et 17h30-18h30)
		Repas	Accueil du midi	Coût total famille midi	
Participation des familles quotient familial $\leq 800\text{€}$	1,00€	1.00€	1.48€	2.48€	1,00€
Participation des familles quotient familial $800\text{€} < \text{QF} \leq 1\ 200\text{€}$	1,10€	4.08€	2.10€	6.18€	1,50€
Participation des familles quotient familial $1\ 200\text{€} < \text{QF} \leq 2000\text{€}$	1,20€	4.08€	2.50€	6.58€	2,50€
Participation des familles quotient familial $> 2000\text{€}$ ou hors régime général	1,30€	4.08€	2.90€	6.98€	3,00€

Facturation :

La facturation est établie mensuellement

- ↪ Pour le midi, toute absence non communiquée **48h avant** (hors week-end et jour férié) sera à la charge de la famille.
- ↪ Pour le périscolaire du matin et du soir, **toute absence non communiquée par téléphone au moins 1h avant l'accueil de l'enfant** sera à la charge de la famille.
- ↪ En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeur...) et prévenue le matin même avant 9h00 par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. Toute absence non prévenue sera à la charge des familles.
- ↪ Toute heure entamée est due.

Inscription :

Modalités d'inscription :

Le dossier est à compléter et à retourner en mairie. Tout enfant non inscrit ne pourra en aucun cas être accueilli par les services périscolaires. L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et validé par nos soins.

Documents à fournir : Avant le 24 juin pour la rentrée de Septembre,

une permanence d'information a lieu **vendredi 17 juin de 17h à 18h** au centre polyvalent.

- La **fiche renseignement famille**, dûment complétée et signée.
- La **fiche d'inscription** pour l'année 2022-2023.
- La **fiche renseignements enfant** dûment complétée.
- La photocopie **des vaccins du carnet de santé** avec le nom de l'enfant, pour une nouvelle inscription et les CE1.
- Une copie de **l'attestation d'assurance de l'enfant**.
- Une attestation CAF, indiquant le quotient familial si nécessaire, par défaut le tarif maximum sera appliqué.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Les plannings de présence des enfants, deux formules possibles :

Pour le **PÉRISCOLAIRE**

Planning annuel :

Pour les familles dont la présence de l'enfant est constante, et ne change pas d'une semaine sur l'autre, il suffit de compléter le planning annuel de la fiche d'inscription. Un changement sera possible, en nous communiquant la modification sur le planning hebdomadaire, le lundi de la semaine A pour la semaine B.

Planning ponctuel hebdomadaire (ci-joint) :

Pour les familles dont la présence de l'enfant varie d'une semaine sur l'autre, ou pour des besoins ponctuels, il suffit de nous communiquer le planning hebdomadaire le lundi de la semaine A pour la semaine B.

Pour une inscription hors délais, contacter la directrice du périscolaire au 06.83.09.52.57 qui étudiera les demandes au cas par cas. Pour la bonne organisation du service ce mode d'inscription doit rester exceptionnel.

- Les plannings sont disponibles en mairie, au périscolaire, ou sur le site internet : www.eulmont.fr
- Vous pouvez transmettre les plannings hebdomadaires : par mail : eulmont-periscolaire@orange.fr, par One ou par papier auprès de la mairie ou de la directrice.
- Lors des sorties scolaires les enfants sont systématiquement désinscrits des temps périscolaires concernés, en cas de changements en informer la directrice.
- **Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrements réglementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.**

Modalités d'accueil :

- ↪ **L'accueil du matin** s'effectue à l'école (à gauche de l'entrée principale de l'école). Il est échelonné, vous pouvez déposer votre enfant sans restriction d'horaire.
L'accueil du midi : les enfants mangent à la salle polyvalente.
L'après-midi, pour **le périscolaire**, vos enfants seront accueillis au centre polyvalent de 16h30 à 18h30.
- ↪ **L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription.** Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.
Les enfants ne pourront en aucun cas partir seuls, ou avec un mineur.
- ↪ Le goûter n'est pas fourni par le service périscolaire, il reste à la charge des familles.
- ↪ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mme Fanny ROBILLOT : adjointe au maire en charge des affaires scolaires
Mme Laura GABRIEL : directrice du périscolaire
Mme Florence MIALON : secrétaire de la mairie d'Eulmont

A la mairie d'EULMONT rue du château 54690 Eulmont tél : 03.83.22.83.34
ou au Périscolaire Salle polyvalente rue du chêne 54690 Eulmont tél : 06.83.09.52.57
mail : eulmont-periscolaire@orange.fr ou sur ONE

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.